



**EPREUVE: Rallye des Crêtes**  
**VISA ASAF N°: 016**  
**DATE: 23 et 24 novembre 2019**  
**ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE**  
**N° D'ENTREPRISE: 409 339 901**

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :  
« Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**REGLEMENT PARTICULIER**

**I TIMING (Dates et Heures)**

Lundi 07 octobre 2019	Parution du Règlement Particulier ( <i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i> )
<b>Jeudi 10 octobre 2019</b>	<b>Date de début des engagements (<i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i>)</b>
<b>Mercredi 20 novembre 2019</b>	<b>20h00 Clôture des inscriptions à droits simples</b>
Jeudi 21 novembre 2019	20h00 Attribution des numéros 21h30 Affichage de la liste des engagés
Samedi 23 novembre 2019	10h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations, des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents « assistance ». 10H30 Début des reconnaissances 12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés 14h00 Ouverture des VT 14h00 Fermeture du contrôle administratif 18h30 Fin absolue des reconnaissances 19h00 Clôture des VT 19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 24 novembre 2019	6h37 Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires 7h07 Fermeture des VA et VT complémentaires 7h37 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés 7h47 Ouverture du parc fermé de départ 8h17 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 1 <sup>ère</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 11h57 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 2 <sup>ème</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 15h27 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 3 <sup>ème</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 18h07 Arrivée de la première voiture div 1-2-3-4 30' Après la rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé Affichage OFFICIEUX des résultats 30' Affichage OFFICIEL des résultats 30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h30)

## II ORGANISATION

### Art. 1 - Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 23 et 24 novembre 2019, le *Rallye des Crêtes*, la 25<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- |                                      |                     |                   |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|
| - Directeur de course :              | BORLEZ Robert       | Lic ASAF n° LG534 |
| - Directeur de course adjoint :      | SENY Guy            | Lic ASAF n° LG524 |
| - Directeur de course adjoint :      | VERJUS Charles      | Lic ASAF n° LG528 |
| - Directeur de la sécurité :         | LEPAILY Daniel      | Lic ASAF n° LG533 |
| - Directeur de la sécurité adjoint : | DE CONINCK Fabienne | Lic ASAF n° LG689 |
| - Secrétaire du meeting :            | ROYEN Magali        | Lic ASAF n° LG520 |
| - Trésorière du meeting :            | MAERVOET Nathalie   | Lic ASAF n° LG529 |

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- |                                              |                                  |                   |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| - <b>Collège des Commissaires Sportifs</b>   |                                  |                   |
| Président :                                  | SEVRIN Lambert                   | Lic n° LG419      |
| Membres                                      | ROQUET Michel                    | Lic n° NA951      |
|                                              | SAVARY Remy                      | Lic n° NA954      |
| - <b>Collège des Commissaires Techniques</b> |                                  |                   |
| Président :                                  | SAINT-REMY Guy                   | Lic n° LG406      |
| Membres                                      | MONBALLIN Didier                 | Lic n° LG451      |
|                                              | LEMMENS Alain                    | Lic n° LG461      |
|                                              | FRANKENNE Jacques                | Lic n° LG456      |
|                                              | GERLACHE Eric                    | Lic n° LG454      |
|                                              | NEZER Patrick                    | Lic n° LG460      |
|                                              | LIEGEOIS Pierre                  | Lic n° LG457      |
| Secrétaires                                  | PEREIRA Magalie                  | Lic n° LG452      |
|                                              | PHILIPPENS Esmeralda (stagiaire) | Lic n° LG458      |
| - <b>Inspecteur "Sécurité "</b>              |                                  |                   |
|                                              | PUISSANT Jean-Claude             | Lic ASAF n° NA957 |
| - <b>Observateur CSAP</b>                    |                                  |                   |
|                                              | COLLIGNON Eddy? (à confirmer)    | Lic ASAF n° LG541 |

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- |                          |                   |                   |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| - Relation concurrents : | SCHULJENKO Nicole | Lic ASAF n° LG409 |
|                          | WALEFFE Alain     | Lic ASAF n° LG547 |
| -                        |                   |                   |
| - Responsable E.C.1 :    | MODAVE Louis      | Lic ASAF n° LG653 |
| - Chef de Sécurité E.C.1 | GOBEAUX Frédéric  | Lic CAS n° 22206  |
| - Responsable E.C.2      | DEMARTEAU René    | Lic ASAF n° NA801 |
| - Chef de Sécurité E.C.2 | MASSART Eric      | Lic CAS n° 21422  |
| - Responsable E.C.3      | DUBOIS Luc        | Lic ASAF n° LG682 |
| - Chef de Sécurité E.C.3 | TANNIER Frédéric  | Lic CAS n° 20523  |
| - Responsable E.C.4      | DELAUNOY Alain    | Lic ASAF n° LG661 |
| - Chef de Sécurité E.C.4 | DACQUIN Sandrine  | Lic CAS n° 20723  |

#### Secours médicaux

- |                     |                              |                                  |
|---------------------|------------------------------|----------------------------------|
| - Équipe médicale : | BELGIAN Help and RESCUE Team |                                  |
| - Ambulances :      | INS Ambulances               | Nombre : 2 (1 par EC)            |
|                     | Ambulance                    | Nombre : 3 (1 par EC et 1 au PC) |

### III MODALITES GENERALES

#### **Art. 2 Éligibilité**

Le Rallye des Crêtes est une épreuve de type B (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.

L'épreuve compte pour le « CORSA CUP Challenge 2019 »

#### **Art. 3 Admission des véhicules**

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

#### **Art. 4 Description Parcours**

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 36,43 km.

Par boucle, 4 sections et 3 étapes de classement :

E.C. 1 : 9,37 Km (98% asphalte, 2% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 2 : 13,69 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show

E.C. 3 : 3,48 Km (86% asphalte, 14% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 4 : 9,89 km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show

Total : 248,04 km dont 109,29 Km d'EC, comprenant 1,50% de chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ après les concurrents des autres divisions.**

#### **Art.5 Engagement**

##### **5.1. Procédure**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licence 2019 » de l'équipage (voir « engagement Type » Rallye, DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 10 octobre 2019 et, au plus tard, le 20 novembre 2019 avant 20hH00, à :

**Madame MAERVOET Nathalie**

**Hardisse Voie n°23**

**4042 LIERS.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 20/11/2019 à 20 heures**

(Attention aux délais bancaires).

**N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse**

**Communication : Crêtes 2019 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 23 novembre 2019 à 12heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%

**(Avec un minimum de 10 € et un maximum de 125 €) (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)**

##### **Photocopie des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

##### **5.2. Nombres maximaux d'engagés**

**Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 28 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 25/10/2019 (30<sup>ème</sup> jour avant la date de l'épreuve) à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.12. du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 265 €.
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 315 €.
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 250 €.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov'historic ». (Voir art. 5 du RTG)

### **5.4. REMBOURSEMENTS :**

#### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.

Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeur (à justifier\*\*), DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

<b>Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

### **5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 21 novembre 2019 à 20 heures, à la Salle de BELVA n°19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville Tél : 080/77.12.14

Permanence jusqu'à : 23 heures.

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

### **Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

#### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 23 novembre 2019 de 10 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer** : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, **entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve**, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits : -

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - REYNDERS René – SCHU Thierry – SENY Guy.

#### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

*Fréquence* : Trois fois

*Emplacement(s)* : Station-Service TOTAL route du Circuit 4970 Francorchamps juste à l'entrée du circuit de Spa-Francorchamps (Paiement liquide ou bancontact). Le passage par la station sera imposé dans la boucle et un contrôle de passage sera donc tenu à la station même.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

#### **C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

**ATTENTION** : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT

**En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.**

## **IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)**

### **Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)**

Situation du parc fermé de départ : Parking de la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville.

### **Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)**

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions auront lieu le 23 novembre 2019 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » et ce, dans le sens inverse des numéros.

Emplacement : Chapiteau Salle BELVA n°19/D Bellevaux 4960 Bellevaux/Ligneuville

**Rappel** : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Carrosserie Bruno BLAISE, Mayelene n°15 à 4960 Ligneuville*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux.

## **Art 9. Vérifications administratives**

### **A. Contrôle administratif obligatoire**

Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux, le samedi 23 novembre 2019 de 10h00 à 14h00.

#### **Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant, « T-B, "TP- A4" (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le « TP-.. » obligatoire requis
- (éventuellement : TP-A3)
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF..

### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP-.." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

### **B. Récupération des licences**

En cours d'épreuve :

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

En fin d'épreuve : (Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé)

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.2.1.12 du RPR).

<b>V</b>	<b>DOTATION</b>
----------	-----------------

## **Art. 9 Proclamation des résultats**

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 24 novembre 2019 à 22 heures 10 à la Salle BELVA

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

## VI POINTS DE CONTACT

### **Art. 11 Permanences**

- **Jusqu'au mercredi 20 novembre 2019**  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 17h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 17h à 21h)
  
- **A partir du jeudi 21 novembre 2019:** salle Belva n°19/D ,Bellevaux à 4960 Bellevaux  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)  
Salle BELVA 080 / 771.214

### **Art. 12 Tableau d'affichage**

Situation : Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

## VII DIVERS

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du 21 novembre 2019 à 20h00 dans la salle BELVA
- C) Petites restaurations sur place
- D) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme de Malmedy au 080 / 799.635 ou par fax au 080 / 339.222

## VIII APPROBATIONS

### **Art. 13**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### **Art .14**

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG 413) pour la CSAP Liège, en date du 23/09/2019
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 27/09/2019

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 23/08/2019

<b>Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE</b> <b>Epreuve : RALLYE DES CRETES</b> <b>Date : 23 et 24 novembre 2019</b>	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 10 octobre 2019 au 20 novembre 2019 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Madame MAERVOET Nathalie rue Hardisse Voie n° 23 à 4042 LIERS	

<b>* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION</b>					<b>PARTICIPE AU :</b>	
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>	

<b>PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : Si pseudonyme : ..... / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>									
Né(e) le : / /		Adresse : .....			N° : .....								
Code postal : .....		Localité : .....											
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : Si pseudonyme : ..... / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>									
Né(e) le : / /		Adresse : .....			N° : .....								
Code postal : .....		Localité : .....											
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>VEHICULE :</b>	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !**

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.  
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / 2019 (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du copilote	

**Epreuve : RALLYE DES CRETES 2019**

N°

**Date : 23 et 24 novembre 2019**

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

### COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis				Cyl.		Div.		Cla.	
								cc					
Compagnie d'assurance :						Police n° :							

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues			
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins			
Eclairage		Anneaux de remorquage			
Documents de bord		Autocollants ASAF			
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°			
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)			
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :			
Arceau de sécurité		Divers :			
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe			
Batterie		Conformité de division			
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>	
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)			
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>	
Publicités sur vitres		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :			
Ornement extérieur		<u>Nom/Cachet :</u>			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					
Elargisseurs de voies		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>			
Pneumatiques					

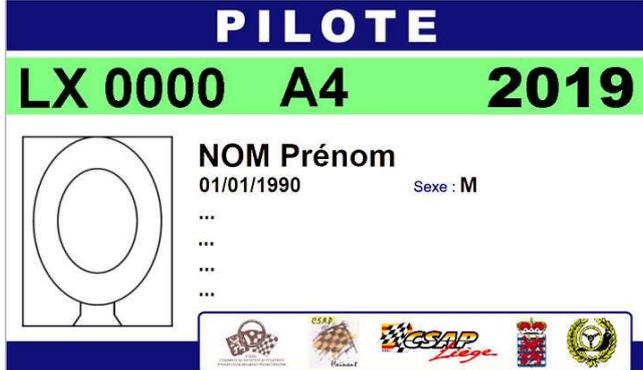
# Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

## Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN** **uniquement**)

Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2019</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p><b>PILOTE</b> <b>LX 0000 A4 2019</b></p> <p>NOM Prénom 01/01/1990      Sexe : M ... ... ... ...</p> <p></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN** **uniquement**)

Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2019</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p><b>PILOTE</b> <b>LX 0000 A4 2019</b></p> <p>NOM Prénom 01/01/1990      Sexe : M ... ... ... ...</p> <p></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances: .....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.